



SEPANGUY

Société d'Etude, de Protection & d'Aménagement de la Nature en Guyane

Guyane Nature Environnement



Communiqué de presse

Cayenne, le 05 octobre 2012

En Guyane, les pétroliers se partagent le gâteau... et nous laissent les risques !

Le saviez-vous ? La France ne dispose toujours pas de principe pollueur-payeur en cas de catastrophe sur le forage SHELL actuellement en cours au large de Cayenne. Le saviez-vous ? En Guyane, les industriels du pétrole se sont partagés l'océan, Réserve naturelle comprise. Le saviez-vous ? Un forage PETROBRAS a failli tourner à la catastrophe en novembre dernier au large de la frontière franco-brésilienne... en toute discrétion. Décidément, l'information du public conserve une bonne marge de progression dans le dossier du pétrole guyanais.

Le forage ultra profond opéré par SHELL au large de Cayenne par 2000 m de fond est toujours en cours... sans filet de sécurité juridique. Car si un accident majeur devait subvenir en mer, la société ne pourrait pas être reconnue comme responsable. Le principe pollueur payeur ne s'appliquant toujours pas en France aux activités offshore (1).

Ces lacunes juridiques semblent profiter aux industriels du pétrole, TOTAL en tête. Ils se sont ainsi partagés dernièrement la Zone Economique Exclusive (ZEE) guyanaise en déposant 4 demandes de permis exclusif de recherche couvrant une superficie cumulée de 125.150 km². Ce qui, additionné au 24.100 km² du permis actuel de SHELL, équivaut à la totalité des 150.000 km² de la ZEE guyanaise. Il était question lors du Grenelle de l'environnement de planification des activités offshore en Guyane (2). Les industriels semblent s'en être chargés seuls, sans aucune prise en compte des activités de pêche et des enjeux de biodiversité marine.

Certaines de ces entreprises se distinguent par leur méconnaissance du terrain, comme la britannique WESSEX qui a demandé dans son permis de recherche (33.310 km² localisés en bordure des eaux territoriales, soit à 20 km de la côte) une partie de la Réserve Naturelle Nationale du Grand Connétable, sanctuaire de reproduction des oiseaux marins et du Mérou géant.

L'Etat et les décideurs locaux semblent dépassés et cela n'augure rien de bon quand nous apprenons par voie de presse qu'un incident grave a eu lieu en décembre 2011 dans les eaux brésiliennes, à 150 km à peine de la frontière française (3). Là, une plate-forme de forage de la compagnie d'état PETROBRAS n'a pas résisté aux courants violents présents dans tout le secteur et s'est fait emporter sur 250m, arrachant par la même occasion son bloc d'obturation du puits, ce bouchon métallique de plusieurs centaines de tonnes qui est censé protéger le milieu marin d'une éventuelle marée noire... Pas plus d'information n'a filtré pour l'heure et nul ne semble savoir si une pollution a été générée par cet accident... et transportée par les courants marins dans les eaux guyanaises.

A l'heure ou l'Etat, soutenu par une large majorité des décideurs locaux, tente par l'intermédiaire de batteries de réunions locales de convaincre du miracle du pétrole en Guyane, et passe sous silence le sujet lors de la conférence environnementale, nous posons une question : les choses se passeraient-elles avec autant de légèreté, d'opacité et d'amateurisme si Cayenne était la préfecture d'un département de la Côte d'Azur ou de la Bretagne... ?

Contact presse :

Guyane Nature Environnement : Christian Roudgé 06 94 209 207 (-3h GMT)

Collectif or bleu contre or noir : Daniel Ho Kong King et Mathieu Entraygues 06 94 13 77 44

- (1) : Cf. avis du Conseil Economique Social et Environnemental de mars 2011 sur les risques des activités off-shore : <http://www.lecese.fr/travaux-publies/de-la-gestion-preventive-des-risques-environnementaux-la-securite-des-plateformes-petrolieres-en-mer>
- (2) : Schéma Minier Marin inscrit à l'article 56 de la Loi Grenelle 1 : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=711A79609FFFBC76325A98DD386A8FBE.tpdjo12v_3?idArticle=LEGIARTI000020950504&cidTexte=LEGITEXT000020950462&dateTexte=20121005
- (3) : Information parue sur <http://brasilyane.com/index.php/actualites-bresiliennes/actualites-amapa/557-2209-petrole-au-large-doiapoque-un-incident-qui-donne-a-reflechir>, en écho d'une info de O Globo : <http://oglobo.globo.com/economia/correnteza-arrastou-inclinou-plataforma-da-petrobras-no-amapa-6155427>

Pièce jointe : Carte de la demande du permis de recherche SHELF déposé début 2012 par TOTAL. Plus d'information sur le site du ministère : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-973-Guyane,5562-.html>